

BUREAU DU 24 MAI 2022 à Carentan-les-Marais (Saint-Côme-du-Mont)

Secrétaire de séance : Aurélien MARION

DÉLIBÉRATION

B 2022/11 Domaine de compétences par thèmes – Pôle « Biodiversité et ressources en eau » - Signature de la convention entre le Conservatoire du Littoral et le PNR des Marais du Cotentin et du Bessin – Extension de la RNN de Beauguillot au polder de Sainte Marie du Mont

Le Bureau du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 24 mai 2022 à la Maison du Parc à Carentan-les-Marais (Saint-Côme-du-Mont), sous la présidence de Françoise LEROSIGNOL.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 17 mai 2022 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

Étaient présents :

Avec voix délibérative

Pour le Conseil régional

Florence MAZIER, Marianne ROZET

Pour les Conseils départementaux

Benoît FIDELIN, Maryse LE GOFF, Françoise LEROSIGNOL

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude COLOMBEL (CC de la Baie du Cotentin), Anne HEBERT (CC Côte Ouest Centre Manche)

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer), Laurent HUET (Saint-Sauveur-Villages), Aurélien MARION (Appeville), Yann MOUCHEL (Varenguebec), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle), Gérard TAPIN (Marchésieux), Valérie TORTEL (Gorges)

Étaient excusés :

Pour le Conseil régional

JEAN Antoine, Valérie LAISNEY, Pascal MARIE, Malika CHERRIERE

Pour les Conseils départementaux

Martine LEMOINE, Hervé MARIE, Patrick THOMINES

Pour les Communautés de Communes

Mireille DUFOUR (CC Isigny Omaha Intercom)

Étaient également présents :

Pour le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Grégory AIMARD, Denis LETAN, Agnès ORANGE, Joëlle RIMBERT, Jean-Baptiste WETTON

Soit un quorum de 15 membres sur 23.



MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

B 2022/11 Domaine de compétences par thèmes – Pôle « Biodiversité et ressources en eau » - Signature de la convention entre le Conservatoire du Littoral et le PNR des Marais du Cotentin et du Bessin – Extension de la RNN de Beauguillot au polder de Sainte Marie du Mont

L'extension de la Réserve Naturelle Nationale de Beauguillot, au polder de Sainte Marie du Mont, en octobre 2021, nécessite la révision de cette convention, les bâtiments et les terrains appartenant au Conservatoire du Littoral.

La convention fixe les obligations de chacun :

- Délégation de la gestion des terrains au Parc ;
- Rôle du propriétaire et du gestionnaire sur les bâtiments ;
- Orientation de la gestion des activités sur les terrains, conforme au plan de gestion ;
- Signature de conventions d'usages agricoles et perception des redevances ;
- Durée de 6 ans, reconductible une fois.

Le Bureau du Parc après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la présidente à signer la convention.

ADOPTÉ à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 16 juin 2022

Françoise LEROSIGNOL
Présidente du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Ponts d'Ouve - BP 137
Saint-Côme-du-Mont
50500 CARENTAN-LES-MARAIIS
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr